Concours « Tourisme » du RCV 8/16



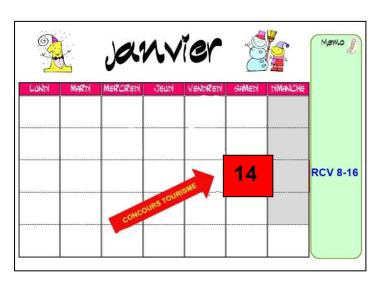
Le samedi 14 janvier 2023,

le RCV 8/16 organise son concours sur le thème

« Tourisme »

Cette rencontre, qui se tient dans le cadre des interclubs de l'Eplicina, est ouverte à tous les membres de l'EPLICINA.





- 1. Les films doivent faire découvrir l'attrait touristique d'un lieu et avoir pour thème central la présentation de tel ou tel aspect de son patrimoine touristique (site, manifestation, village, ville, région, entité géographique, province ou pays). Les lieux présentés doivent être des lieux touristiques notoires et déjà fréquentés (proches ou lointains, lieux d'un tourisme de masse ou même restreint, mais pas des lieux résultant de la découverte de pionniers d'un tourisme nouveau).
- 2. Seront dès lors considérés comme sortant du cadre les films suivants :
 - a) ceux qui requièrent un déplacement s'apparentant davantage à une expédition qu'à un voyage;
 - b) ceux qui présentent des lieux sous des aspects qui ne figurent pas encore notoirement dans leurs attraits touristiques.
- 3. Les films peuvent aussi avoir pour centre la pratique d'une activité de vacances (sports, activités artistiques, gastronomie ou autres) pour peu que celle-ci soit en lien direct avec la destination touristique et qu'elle en constitue un des attraits.
- 5. Le film doit comporter un titre et le nom de l'auteur (le sigle du club est autorisé mais pas obligatoire).

Exceptionnellement, cette année (2023) il y aura trois thèmes supplémentaires :

ART HISTOIRE et TRADITION:

ART: dessin, peinture, sculpture, architecture, danse, musique.

HISTOIRE : Scénario ou reportage. Tout ce qui a un caractère historique ou a trait à un personnage, un lieu ou un évènement.

TRADITION: Légende, coutumes, rites, croyances, cultes ou fêtes.

Autres conditions

- La durée des films dans les 4 thèmes est limitée à 15 minutes.
- Les films doivent être inédits dans les 4 thèmes (sauf en interne dans les clubs).
- Il n'y a pas de présélection mais si la durée totale des quatre concours dépassait 400 minutes, les organisateurs contacteront les réalisateurs ayant plusieurs films afin d'opérer un choix.
 Le seul support admis est la clé USB.
- Un seul film par support. Chaque support doit être étiqueté (nom de l'auteur + titre du film).

La remise des prix aura lieu en fin de journée. En cas d'absence du réalisateur, le prix sera conservé pour une remise en jeu l'année suivante.

Les supports seront rendus au réalisateur ou à son représentant après la projection. Il n'y aura pas de renvoi par la poste.

Les décisions du jury sont souveraines et tout cas non prévu sera tranché par le comité organisateur. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Inscriptions

Vous pouvez faire parvenir vos inscriptions à Jean Duijsens :

- par courriel à l'adresse : duijsensjean@gmail.com
- ou par téléphone au 04 226 17 33

pour le dimanche soir 8 janvier 2023.

Les renseignements suivants doivent figurer sur le bulletin d'inscription :

- Concernant l'auteur : nom, adresse, n° de téléphone, e-mail et le club dont il fait partie,
- Concernant le film : titre, durée, format (16/9 ou 4/3), qualité (SD HD ou 4K).

Les films devront parvenir aux organisateurs ½ heure avant le début de la projection.

Renseignements pratiques

<u>Lieu</u>: local du RCV 8/16, Université du 3e âge, Avenue Joseph Prévers, 27,

4020 Liège.

Voir plan d'accès à la page :

http://www.cinevideo816.be/contact/#nous-rendre-visite

<u>Date et heure</u>: Samedi 14 janvier 2023 à 14h00 heures. (Sous réserve de modifications)

Repas:

Les personnes qui le désirent pourront prendre un repas (choucroute et dessert) à l'issue des projections.

Le prix est fixé à 22 EUR à virer sur le compte du RCV 8/16 à Liège (n° IBAN : BE82 3401 6133 3468).

L'inscription n'est définitive que lors de la réception du paiement, avant le mardi 10 janvier 2023.



<u>Dernières précisions</u>: Les renseignements de dernière minute seront communiqués sur le site du RCV 8/16, en

suivant le lien sur la page d'accueil :

http://www.cinevideo816.be/